

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Assemblée Générale  
ordinaire de la FUB  
par vidéo-conférence  
le 10 mai 2020**



→ À retourner avant le 24 avril 2020 à la FUB  
par mail à [contact@fub.fr](mailto:contact@fub.fr)

## MANDAT ET/OU PROCURATION

Seules les associations à jour de cotisation 2019 peuvent voter. Une confirmation du nombre de mandats sera envoyée par e-mail au représentant de l'association.

**Mandat ou procuration à remplir et à nous retourner impérativement :**

- si le représentant légal (le président) ne peut pas participer à l'AG et est représenté par un autre membre de l'association,
- si votre association ne peut pas participer à l'AG et donne pouvoir à une autre association.

L'association (nom ou sigle) + ville .....

sera représentée par (nom de l'adhérent) .....

donne pouvoir à (nom ou association) .....

lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la FUB le 10 mai 2020 par vidéo-conférence.

*Cachet, date, nom et signature du président :*

FUB • 12 rue des Bouchers • 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 75 71 90 • [contact@fub.fr](mailto:contact@fub.fr)